



UNION INTERPARLEMENTAIRE

BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES

D E C L A R A T I O N

de l'Observatrice permanente de l'UIP, l'Ambassadrice Anda Filip

**devant le Groupe de travail spécial des Nations Unies
sur la revitalisation de l'Assemblée générale**

New York, 6 avril 2006

Madame la coprésidente, Monsieur le coprésident,

Je vous remercie de m'avoir invitée à prendre la parole à la présente session du Groupe de travail spécial des Nations Unies sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les discussions de ces derniers jours. Le débat laisse apparaître un accord largement partagé sur un certain nombre d'éléments fondamentaux.

Il ressort ainsi pour commencer que la revitalisation de l'Assemblée générale suppose d'une part une réorganisation et une rationalisation de ses méthodes de travail et de l'autre un renforcement de son rôle et de son autorité. La simple amélioration sur le plan technique des modalités opératoires qui sont les siennes ne suffira pas en effet à donner davantage de pouvoir à l'Assemblée générale, qui doit aussi renforcer ses moyens d'action en matière politique.

Le débat a montré ensuite qu'il faudrait pour une revitalisation véritable que les Etats membres fassent preuve d'une volonté politique plus ferme, c'est-à-dire qu'ils s'engagent à faire en sorte qu'il soit donné suite concrètement aux résolutions de l'Assemblée générale.

Je me permets ici de revenir sur ces deux points en me plaçant cette fois dans une perspective parlementaire. Je me base pour ce faire sur les discussions déjà tenues au sein de l'UIP, notamment sur la déclaration politique adoptée par la Conférence mondiale des présidents de parlement qui a eu lieu ici même, au Siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU), au début du mois de septembre de l'année passée, ainsi que sur des consultations récentes avec les responsables de l'UIP au sujet de la réforme de l'ONU.

L'Assemblée générale a été créée il y a soixante ans et devait constituer le principal organe délibérant et représentatif de l'ONU et sa première instance aussi pour l'établissement des orientations et la formulation des normes. Le système s'inspirait de la pratique parlementaire de l'époque. Depuis, l'Assemblée générale a évolué, et les parlements aussi.

Ils ont été nombreux ainsi, dans des pays développés comme dans des pays en développement, à moderniser leurs structures et leurs méthodes de travail afin de s'ouvrir davantage aux citoyens et autres acteurs pouvant enrichir leurs travaux, à renforcer l'efficacité des commissions parlementaires, à rationaliser leur programme de travail, à améliorer les modalités du vote et à amener les membres de leur bureau à mieux rendre compte de leur action. Parmi ces parlements, beaucoup ont vu leurs efforts couronnés de succès.

L'UIP est convaincue que cette expérience pourrait être utile à l'Assemblée générale à l'heure où celle-ci s'interroge sur les moyens à privilégier pour améliorer son organisation interne et ses méthodes de travail. Si vous convenez de ce point, **l'UIP s'engage à constituer un groupe représentatif de législateurs qui auront pour mission de présenter les pratiques exemplaires des parlements.** L'UIP serait également disposée à collaborer avec le Secrétariat de l'ONU aux fins de l'élaboration d'un rapport portant sur les pratiques parlementaires pouvant présenter un intérêt pour l'Assemblée générale, ses grandes commissions, voire les groupes régionaux.

Venons-en maintenant à la question de la volonté politique. L'UIP a la conviction que les membres des parlements peuvent jouer un rôle d'une importance de tout premier ordre à cet

égard en faisant en sorte de susciter au plan national l'appui politique nécessaire à l'action internationale. L'Union estime en effet, et bien des Etats membres de l'ONU avec elle, que l'Organisation aurait beaucoup à gagner d'une information plus complète et plus juste des parlements et de leurs membres en ce qui concerne les grands projets et activités en cours en son sein.

En effet, les parlementaires, s'ils étaient plus au fait des délibérations et négociations se déroulant à l'ONU et de leur issue, notamment des résolutions de l'Assemblée générale, seraient plus disposés à se battre pour leur application. Associer plus étroitement les parlementaires aux travaux de l'ONU, pour le dire en d'autres termes, c'est assurer qu'ils interviendront de façon plus déterminée pour la ratification des accords intergouvernementaux, l'adoption de nouvelles lois ou la modification de la législation existante, la traduction concrète au plan national des engagements pris au plan international, le vote des budgets et la pression sur l'exécutif pour une transparence accrue.

Enfin, du point de vue de l'UIP toujours, les parlements et les parlementaires ont quelque chose encore à apporter aux travaux de l'ONU, à savoir une perception particulièrement affûtée des réalités du monde, qu'ils tirent de leur proximité avec les populations et de la pratique quotidienne de la négociation politique.

Les grands problèmes du monde actuel exigent une action déterminée et concertée de tous les acteurs intéressés, qu'ils relèvent de la société civile et des organisations non gouvernementales, des milieux d'affaire et du secteur privé ou, bien entendu, des parlements nationaux. Comme le Président de l'Assemblée générale l'a souligné très justement la semaine dernière encore, il semble impératif aujourd'hui d'ouvrir les yeux de l'Assemblée générale sur la réalité du monde et de combler le fossé entre les processus décisionnels de l'ONU et les politiques nationales, entre la sphère internationale et les réalités locales. Or les parlementaires semblent des intermédiaires tout trouvés pour relever le défi.

Je vous ai exposé ainsi certaines des raisons pour lesquelles l'UIP s'applique à promouvoir la coopération entre l'ONU et les parlements nationaux. L'UIP se félicite de l'appui dont l'ont assuré les Etats membres de l'ONU à cet égard, tout dernièrement encore avec le paragraphe 171 du Document final du Sommet mondial des Nations Unies, par lequel les chefs d'Etat et de gouvernement appellent « à un renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux et régionaux, notamment dans le cadre de l'Union interparlementaire, en vue de promouvoir tous les aspects de la Déclaration du Millénaire, dans tous les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies, et d'assurer la mise en œuvre efficace de la réforme de l'Organisation ».

Ce texte constitue du point de vue de l'UIP une base normative légitime pour l'action envisagée. Laissez-moi maintenant formuler trois propositions en vue de la concrétisation de cet appel ambitieux à un renforcement de la coopération avec l'ONU.

La première se place sur le plan politique. L'UIP a convoqué ici même, au Siège de l'ONU, plusieurs réunions parlementaires ouvertes à tous les parlements des Etats membres de l'ONU et portant sur différentes questions internationales. Je citerai notamment l'audition parlementaire annuelle tenue durant la session d'automne de l'Assemblée générale, la réunion parlementaire

organisée au printemps, dans le cadre des travaux de la Commission de la condition de la femme, sur le thème de l'égalité des sexes, les réunions-débats parlementaires sur les sources novatrices de financement du développement ou le rôle de la gouvernance dans les processus de réforme dans les pays les moins avancés. Lors de toutes ces manifestations, l'UIP invite des experts de commissions parlementaires et les réunit en les invitant à examiner des questions internationales d'actualité.

L'UIP propose de développer cette voie d'action en **inscrivant l'audition parlementaire annuelle à l'ordre du jour de l'Assemblée générale**. L'audition pourrait alors relayer auprès des sphères politiques les discussions tenues au sein de l'Assemblée générale sur certaines des grandes questions figurant à son ordre du jour. Elle fournirait l'occasion en outre d'informer les parlementaires des travaux de l'Assemblée générale et de les inciter à intervenir pour assurer que les décisions de cet organe bénéficient de l'appui politique nécessaire et sont effectivement appliquées.

Si les Etats membres retiennent cette proposition, l'UIP s'engage à coopérer étroitement avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale aux fins de l'établissement de l'ordre du jour de l'audition, qui serait désormais convoquée conjointement par l'Assemblée générale des Nations Unies et l'UIP. Ses conclusions seraient distribuées en tant que document de l'Assemblée générale, constitueraient une contribution de type consultatif aux travaux de cet organe et seraient soumises pour considération et action aux parlements au plan national. Certaines des principales assemblées et organisations parlementaires régionales pourraient être associées étroitement à ce processus.

Une deuxième voie d'action est envisageable dans le domaine de l'information. L'UIP s'est fixé pour objectif de faire en sorte que les parlements soient mieux informés des activités de l'ONU. Dans cet esprit, l'Union pourrait dans un premier temps fournir aux parlements des informations détaillées sur les décisions de l'Assemblée générale et ses organes subsidiaires. Sur ce plan aussi, l'UIP pourrait coopérer étroitement avec le Bureau du Président de l'Assemblée générale ainsi qu'avec le Secrétariat de l'ONU. L'Union souhaite en outre examiner la possibilité de présenter à l'ONU des rapports sur les débats et décisions des parlements nationaux qui concernent des questions relatives à l'Organisation. Ces rapports pourraient être accompagnés le cas échéant de recommandations pratiques. Il pourrait être judicieux en outre de définir une procédure permettant au Président de l'Assemblée générale de s'adresser périodiquement aux parlements et aux parlementaires.

La troisième voie d'action que nous proposons consisterait à créer un mécanisme consultatif conjoint ONU/UIP, qui pourrait notamment assurer la consultation entre ces deux institutions sur les activités proposées précédemment. Ce mécanisme permettrait à l'ONU en outre de définir les aspects pour lesquels elle souhaiterait bénéficier de l'apport des parlements et de proposer que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour des futures assemblées de l'Union. Il pourrait aussi donner aux responsables des parlements l'occasion de formuler des propositions au sujet du contenu de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Voilà nos propositions quant à l'apport envisageable des parlements et de leurs membres en vue d'un renforcement et d'une revitalisation de l'Assemblée générale. L'Union invite les Etats membres de l'ONU à lui communiquer leurs commentaires à cet égard.

Je souhaite avant de conclure rappeler que l'UIP collabore déjà avec le système des Nations Unies sur plusieurs plans. Nous avons ainsi avec le PNUD, l'UNICEF, l'UNESCO et d'autres institutions des projets conjoints sur le terrain, qui visent notamment le renforcement des capacités et la fourniture d'une assistance technique aux institutions parlementaires de pays en développement ou qui sortent d'un conflit. Nous espérons nouer une relation de travail effective avec le Fonds des Nations Unies pour la démocratie et la nouvelle Commission de consolidation de la paix et mettre à la disposition de ces organes les compétences accumulées par l'Union en matière parlementaire.

Ce projet nous semble primordial car l'action de ces deux instances de l'ONU dépend de l'existence d'institutions représentatives véritables et viables en tant que préalable à la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et la démocratisation.

Les propositions concrètes que je vous ai présentées aujourd'hui s'inscrivent dans le droit fil de la relation qui nous unit à l'ONU depuis bon nombre d'années déjà. Les efforts et les ressources supplémentaires qu'elles demandent sont modestes, et l'Union s'engage à les prendre en charge dans une grande mesure. Elles supposent en revanche de l'imagination et la volonté de porter la réforme de l'ONU aussi loin que cela sera nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.